

# DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE ROCHETAILLÉE SUR SAONE

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.03.2019

En exercice : 19  
présents : 12  
votants : 14

L'an deux mil dix-neuf le 28 mars, à 20 heures, le conseil municipal de ROCHETAILLÉE SUR SAONE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie – Salle Multifonction, sous la présidence de Mr Eric VERGIAT, Maire.

Date de convocation : 22 mars 2019

Étaient présents : Mr Eric VERGIAT, Mr Philippe ARMAND, Mme Mélyne REY, Mr Bernard POIZAT, Mr Eric VATONNE, Mme Josiane BRUNIER, Mr Gilbert GROSJEAN, Mr Valmy RODRIGUEZ, Mr Bernard DUMAS, Mme Danièle CLARENNE, Mme Mélanie CIVATI, Mr Pierre-Alexandre PRAT

Absents représentés : Mme Jeanne CHARPRENTIER pouvoir donné à Mr GROSJEAN, Mme Martine PINON pouvoir donné à Mme BRUNIER

Absents : Mme Nicole BAMIERE, Mr James BANSAC, Mme Catherine DREVET, Mme Marie-Christine CHANAL, Mr Laurent DELOGE

Secrétaire : Mme Mélyne REY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Numéro d'ordre : 2019 – mars

#### **01– Relais d'Assistante Maternelle – ALFA 3A** **Avenant convention de gestion**

Rapporteur : Mme REY

Mme le rapporteur rappelle que la commune a signé une convention avec l'association ALFA 3A pour la gestion du Relais d'Assistantes Maternelles, « Les Petits Copains du Val de Saône »

Elle rappelle également les délibérations du 19.02.2015 et du 15.10.2015, validant des avenants à la convention jusqu'au 31.12.2018 et qui portaient la modification des pourcentages de répartitions entre les communes membres suite au retrait de la commune de Genay. Cette modification de la répartition entre les communes a eu pour conséquences le passage d'un temps collectif bimensuel à mensuel et une diminution de la participation communale.

La convention entre cette association et l'ensemble des communes partenaires doit être renouvelée. Le projet de convention doit reprendre les missions, le fonctionnement, les financements et les moyens utilisés.

Mme le rapporteur rappelle les objectifs du RAM :

- Ressources **pour les parents** : mise en place d'un accueil à Neuville sur Saône lors de permanence téléphonique pour informer, aider à la recherche d'une assistante maternelle, accompagner dans les démarches administratives liées au contrat de travail...
- Ressources **pour les assistantes maternelles** : Mise en place de temps collectifs sur Rochetaillée-sur-Saône avec mise en place d'ateliers éducatifs, accompagnement dans la pratique professionnelle, proposition de formation ...

Pour l'année 2019, des objectifs précis ont été assignés à l'association gestionnaire par les communes, objectifs relatifs aux activités du Relais ainsi qu'à l'encadrement de l'animatrice.

Il est également précisé que les pourcentages de répartition sont modifiés de la sorte suite à la demande de 3 matinées supplémentaires sur l'année sur notre commune :

| Commune                | Part de la subvention globale |
|------------------------|-------------------------------|
| Fleurieu-sur-Saône     | 15.21 %                       |
| Montanay               | 26.35 %                       |
| Neuville-sur-Saône     | 43.99 %                       |
| Rochetaillée-sur-Saône | 14.45 %                       |

L'accueil collectif pour Rochetaillée à lieu le jeudi matin de 8h30 à 11h30 (hors vacances scolaires) - soit 13 temps collectifs prévus pour 2019, dans le local partagé avec l'Accueil de Loisirs, 70 rue du Musée.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de gestion du RAM – Les Petits Copains du Val de Saône avec l'association Alfa 3A pour une durée de un an à compter de janvier 2019.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

## **02 – Convention de partenariat – Festival Intercommunal Saône en Scène**

Rapporteur : Mme CLARENNE

Mme le rapporteur expose que la Commission Intercommunale Offre et Evènements Culturels du Val de Saône a créé le Festival Saône en Scènes qui aura lieu du 8 au 30 novembre 2019.

Il a été décidé que la commune de Couzon-au-Mont-d'Or s'occupera de la gestion administrative, budgétaire et technique de l'événement.

Une convention est nécessaire afin d'acter la participation financière de chaque commune et les conditions d'organisation du festival.

Le concours financier apporté par les 12 Communes au titre de la présente convention, est fixé à **1 500€ par commune.**

Mme le rapporteur présente le projet de convention aux membres du conseil

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention de partenariat – Festival Intercommunal – Saône en Scène
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention

### 03 – Reste à réaliser Investissement 2018

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le rapporteur présente les restes à réaliser de l'exercice 2018 pour le budget Foncier TVA:

| Hors Opérations | Articles | Prévu              | Réalisé       | Disponible         | RAR                |
|-----------------|----------|--------------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Terrains nus    | 2115     | 70 000.00 €        | 0.00 €        | 70 000.00 €        | 60 000.00 €        |
| <b>Total</b>    |          | <b>70 000.00 €</b> | <b>0.00 €</b> | <b>70 000.00 €</b> | <b>60 000.00 €</b> |

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| <b>Total général des RAR 2018</b> | <b>60 000.00 €</b> |
|-----------------------------------|--------------------|

Madame le rapporteur présente les restes à réaliser de l'exercice 2018 pour le budget commune :

| Opérations   | Articles | Prévu              | Réalisé          | Disponible        | RAR               |
|--------------|----------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| 122          | 2313     | 60 000.00 €        | 3 795.00€        | 56 205.00€        | 56 205.00€        |
| <b>Total</b> |          | <b>60 000.00 €</b> | <b>3 795.00€</b> | <b>56 205.00€</b> | <b>56 205.00€</b> |

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| <b>Total général des RAR 2018</b> | <b>56 205.00 €</b> |
|-----------------------------------|--------------------|

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les restes à réaliser 2018 Foncier TVA et commune
- **DIT** qu'ils seront inscrits au budget 2019 du foncier TVA et de la commune

### 04 – Compte Administratif 2018 – Commune

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le compte administratif 2018 de la commune.  
Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

| Section Fonctionnement   |              | Investissement |
|--------------------------|--------------|----------------|
| Dépense                  | 1 233 381.96 | 293 180.77     |
| Recettes                 | 1 383 642.56 | 614 379.10     |
| Résultat exercice 2018   | 150 260.60   | 321 198.33     |
| Résultat de clôture 2017 | 264 852.86   | -300 783.07    |
| Résultat de clôture 2018 | 415 113.46   | 20 415.26      |

Dès que Mr Eric VERGIAT, Maire et président de séance quitte la salle, Mr Bernard POIZAT doyen de la présente assemblée prend la parole pour faire procéder au vote

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté.

## 05 - Compte administratif 2018 EAJE Enfance Eveil

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le compte administratif 2018 de l'EAJE Enfance - Eveil.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

| Section Fonctionnement   |          | Investissement |           |
|--------------------------|----------|----------------|-----------|
|                          | Dépense  | 292 605.80     | 1 413.60  |
|                          | Recettes | 289 958.53     | 3 295.39  |
| Résultat exercice 2018   |          | -2 647.27      | 1 881.79  |
| Résultat de clôture 2017 |          | 4 060.87       | -3 295.39 |
| Résultat de clôture 2018 |          | 1 413.60       | -1 413.60 |

Dès que Mr Eric VERGIAT, Maire et président de séance quitte la salle, Mr Bernard POIZAT doyen de la présente assemblée prend la parole pour faire procéder au vote

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté.

## 06 - Compte administratif 2018 Foncier - TVA

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le compte administratif 2018 du budget annexe Foncier TVA crée et voté en 2017

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

| Section                  |          | Fonctionnement | Investissement |
|--------------------------|----------|----------------|----------------|
|                          | Dépense  | 70 650.06      | 0.00           |
|                          | Recettes | 134 113.05     | 724.75         |
| Résultat exercice 2018   |          | 63 462.99      | 724.75         |
| Résultat de clôture 2017 |          | 194 852.97     | 6 447.00       |
| Résultat de clôture 2018 |          | 258 315.96     | 7 171.75       |

Dès que Mr Eric VERGIAT, Maire et président de séance quitte la salle, Mr Bernard POIZAT doyen de la présente assemblée prend la parole pour faire procéder au vote

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté.

## 07 - Compte de gestion 2018 EAJE Enfance Eveil

Rapporteur : Mme CLARENNE

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 08 - Compte de gestion 2018 Foncier - TVA

Rapporteur : Mme CLARENNE

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 09 – Compte de gestion 2018 – Commune

Rapporteur : Mme CLARENNE

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **10 - Budget primitif 2019 EAJE Enfance Eveil**

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le budget primitif 2019.  
Madame le Rapporteur rappelle à l'assemblée que l'on doit reprendre les résultats de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif 2018.

Il apparaît au titre de l'exercice 2018 les résultats suivants :  
Section de fonctionnement excédent de 1 413.60 €  
Section d'investissement déficit de 1 413.60 €

L'excédent de fonctionnement est donc reporté au compte 1068 (recettes) à la section d'investissement pour la somme de 1 413.60 €  
Le déficit d'investissement est donc reporté au compte 002 (dépenses) à la section d'investissement pour 1 413.60 €

Le projet de budget s'équilibre de la manière suivante :  
*Section de fonctionnement 336 400.00 euros tant en recettes qu'en dépenses.*  
*Section d'investissement 9 913.60 euros tant en recettes qu'en dépenses.*

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le budget primitif 2019 EAJE Enfance Eveil tel qu'il a été proposé

## **11 - Budget primitif 2019 Foncier TVA**

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le budget primitif 2019.  
Madame le Rapporteur rappelle à l'assemblée que l'on doit reprendre les résultats de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif 2018.

Il apparaît au titre de l'exercice 2018 les résultats suivants :  
Section de fonctionnement excédent de 258 315.96 €  
Section d'investissement excédent de 7 171.75 €

L'excédent de fonctionnement est donc reporté au compte 002 (recettes) à la section de fonctionnement pour la somme de 258 315.96 €.  
L'excédent d'investissement est donc reporté au compte 001 (recettes) à la section de fonctionnement pour la somme de 7 171.75 €.

Le projet de budget s'équilibre de la manière suivante :  
*Section de fonctionnement 363 315.96 euros tant en recettes qu'en dépenses.*  
*Section d'investissement 288 517.71 euros tant en recettes qu'en dépenses.*

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le budget primitif 2019 Foncier TVA tel qu'il a été proposé

## 12 – Vote des taux des trois taxes 2019

Rapporteur : Mr VERGIAT

Monsieur le rapporteur propose les taux suivants afin d'atteindre le produit des impôts locaux au titre de 2019,

Mr le rapporteur explique que cette année encore, dans un contexte de baisse historique des dotations d'Etat, la commune est confrontée au double impératif de réduction de ses dépenses et de préservation de ses ressources.

En 2017, face au contexte économique, il a été décidé d'actionner le levier fiscal qui n'avait pas été utilisé par la commune sur les 16 dernières années afin de permettre de dégager l'autofinancement nécessaire au financement du développement et de la maintenance du patrimoine municipal.

Il est proposé au conseil de maintenir les taux cette année

|                              | 2018   | 2019   |
|------------------------------|--------|--------|
| Taxe d'Habitation            | 15.89% | 15.89% |
| Taxe sur le foncier bâti     | 18.40% | 18.40% |
| Taxe sur le foncier non-bâti | 63.88% | 63.88% |

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les taux proposés pour les trois taxes pour l'exercice 2019

## 13 – Approbation du budget primitif 2019 - Commune

Rapporteur : Mr VERGIAT

Monsieur le Rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019.

M. le Rapporteur rappelle à l'assemblée que l'on doit reprendre les résultats de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif 2018.

Il apparaît au titre de l'exercice 2018 les résultats suivants :

Section de fonctionnement excédent de **415 113.46** euros

Section d'investissement excédent de **20 415.26** euros

L'excédent de fonctionnement est donc reporté au compte 002 (recettes) à la section de fonctionnement pour la somme de 379 323.72 € et au compte 1068 (recettes) à la section d'investissement pour la somme de 35 789.74 € (Excédent 2018 - Reste à réaliser 2018)

L'excédent d'investissement est donc reporté au compte 002 (recettes) à la section d'investissement.

Ces résultats sont intégrés dans le projet de budget primitif 2019 proposé.

Le projet de **budget 2019** s'équilibre de la manière suivante :

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 1 504 511.72 € |
| Section d'investissement  | 500 162.08 €   |

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le budget primitif 2019 communal tel qu'il a été proposé.

Pour extrait certifié conforme,  
A Rochetaillée, le 04 avril 2019  
Le Maire,  
Mr Eric VERGIAT



Publié le 05 avril 2019